



GUARANTEE CANCELLATION AND INTERRUPTION OF STAY

La garantie d'annulation du camping vous permet d'assurer vos vacances chez nous et d'être remboursé en cas d'impossibilité de séjour entraînant un retard, un départ anticipé ou une annulation totale.

REPAYMENT TERMS

Dans chaque cas, la situation ne doit pas être connue avant que la garantie ne soit remplie.

HEALTH

- Death of the Insured, his Spouse or a member of the Insured's Family (at the 1st or 2nd degree).
- Accident resulting in the impossibility of travelling of one of the participants of the stay (reimbursement only of the supplement of this person).
- For the insured person, his spouse or a member of his family in the first degree:
 - Serious Illness (long-term conditions with a serious and/or chronic nature that require regular care lasting a minimum of 6 months. Ex: cancer, multiple sclerosis, heart failure, etc.),
 - Hospitalization, on the same dates as his stay,
- Complications of pregnancy of the insured: pathological pregnancy, miscarriage, therapeutic interruption of pregnancy, birth and their consequences occurring before the entry into the 28th week.
- Depressive state, Mental, nervous or mental illness resulting in hospitalization of more than 3 consecutive days at the time of stay.

MATERIAL DAMAGE

- Property damage (more than 50% destroyed) or major theft, occurring at the Insured's Home or at the business premises of which he is the owner or tenant, and requiring his presence on the premises to carry out the necessary protective acts.
- Property damage (more than 50% destroyed) or major theft, occurring at the Insured's Home or at the business premises of which he is the owner or tenant, and requiring his presence on the premises to carry out the necessary protective acts.

JOB:

- Economic dismissal of the insured person or his spouse.
- Convocation to a university catch-up examination at a date during the planned Stay provided that the failure to the examination is not known at the time of the adhesion to the guarantee.
- Obtaining a salaried job or paid internship before departure while the Insured was registered for a job search, excluding extension, renewal or modification of type of employment contract or internship.
- Deletion or modification of the Insured's paid leave imposed by his employer, even though it had been granted by him before registration for the Stay and subscription to this contract (in this case, a deductible of 25% of the amount of the down payment is applicable), excluding members of a professional profession, directors and legal representatives of an enterprise, self-employed persons and craftsmen.

- Occupational transfer obliging the Insured to move provided that the procedure has not been initiated before the purchase of the Stay (in this case, a exemption of 25% of the amount of the deposit is applicable), excluding members of a professional profession, directors and legal representatives of an undertaking, self-employed persons and craftsmen.

AUTRE :

- Annulation d'un des participants inscrit sur le contrat initial, lorsque l'annulation a pour origine l'une des causes énumérées ci-dessus. Dans ce cas-là, l'assurance remboursera uniquement les frais supplémentaires du participant.
- La séparation (PACS ou mariage) : En cas de divorce ou séparation (PACS), pour autant que la procédure ait été introduite devant les tribunaux après la réservation du voyage et sur présentation d'un document officiel. Franchise de 25% du montant de l'acompte.
- Convocation à une date se situant pendant le Séjour prévu et non connue au moment de la souscription de la garantie, ne pouvant être différée et nécessitant sa présence pour un motif administratif ci-dessous :
 - a- convocation en vue de l'adoption d'un enfant,
 - b- convocation en tant que témoin ou juré d'Assises,
 - c- convocation pour une greffe d'organe.
- Catastrophes naturelles (au sens de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 telle que modifiée) se produisant sur le lieu du Séjour, entraînant l'interdiction de Séjour sur le site (commune, quartier...) par les autorités locales ou préfectorales pendant tout ou partie de la période figurant au contrat de réservation, et se produisant après la souscription au présent contrat.
- Interdiction du site (commune, quartier...) dans un rayon de cinq kilomètres au tour du lieu de Séjour, par l'autorité locale ou préfectorale, à la suite de pollution des mers ou épidémie.

**GARANTIE
ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR
CAMPING MONTPELLIER PLAGE**

DECLARATION DE SINISTRE

A remplir par la personne ayant réservé (excepté en cas de décès de cette personne)

Date de déclaration du sinistre :/...../.....

VOS COORDONNEES :

N° client apparaissant sur votre facture ou bon de séjour :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

..... CODE POSTAL : VILLE :

N° DE TELEPHONE FIXE : N° DE PORTABLE :

E-MAIL :

INFORMATIONS SUR LE SEJOUR :

NOMS ET PRENOMS DES PERSONNES PARTICIPANTES AU SEJOUR :

...../.....

...../.....

...../.....

MONTANT TOTAL DU SEJOUR : €

ACOMPTE DEJA VERSE : €

SINISTRE :

DATE DE SURVENANCE DU SINISTRE :/...../.....

NATURE DU SINISTRE :

- ANNULATION TOTALE DU SEJOUR
 ARRIVEE TARDIVE. ARRIVEE LE...../...../..... AU LIEU DU/...../.....
 DEPART ANTICIPE. DEPART LE/...../..... AU LIEU DU/...../.....
HEURE DU DEPART :H.....

CAUSE DU SINISTRE

- SANTE DOMMAGE MATERIEL EMPLOI
 AUTRE :

DETAIL DU SINISTRE :

.....

PERSONNE(S) CONCERNEE(S) PAR LE SINISTRE :

.....

.....

SI AUTRE QUE CELLE PARTICIPANT, NOM ET LIEN DE PARENTE :

.....

JE DECLARE SUR L'HONNEUR QUE LES DECLARATIONS CI-DESSOUS SONT SINCERES ET VERITABLES.
A COCHER OBLIGATOIREMENT POUR OUVRIR LE DOSSIER SINISTRE

FAIT A : LE :/...../.....

SIGNATURE DE L'ASSURE

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Dans tous les cas :

- La facture du montant versé
- La copie du bon de séjour
- Un justificatif de lien de parenté avec la personne à l'origine de l'annulation (livret de famille)

Pour des raisons de santé :

- Le certificat médical complété et signé par le médecin concerné par ce problème de santé,
- Les justificatifs de soins (ordonnances, compte rendu d'examen, bulletin d'hospitalisation...)
- La copie du certificat de décès

Pour des raisons de dommage matériel :

- Copie de plainte auprès de la gendarmerie
- Déclaration de sinistre auprès de votre assurance
- Attestation datée et signée du garagiste+ facture des réparations
- Attestation de votre assurance voiture stipulant la non mise à disposition d'un véhicule de prêt

Pour des raisons d'emploi :

- La copie de la lettre de convocation à l'entretien préalable de licenciement datée
- La copie de la lettre signifiant le licenciement datée
- La convocation datée à un examen de rattrapage
- La convocation à votre entretien d'embauche datée et la copie du nouveau contrat de travail,
- Si vous étiez au chômage, une attestation Pôle Emploi justifiant de votre statut de demandeur d'emploi au moment de la réservation
- La copie de l'accord préalable des congés précisant leur date d'acceptation
- L'attestation de congés de votre employeur datée et signée par celui-ci
- Une copie du courrier(ou mail), daté, de l'employeur vous informant de la modification ou l'annulation de vos congés
- L'attestation de votre mutation professionnelle vous obligeant à déménager

Pour des raisons « autre » :

- En cas d'annulation d'un des participants se référer aux raisons ci-dessus
- Le document officiel du divorce ou de la séparation (PACS)
- La convocation datée pour une adoption, une convocation en tant que témoin ou pour une greffe d'organe

**GARANTIE
ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR
CAMPING MONTPELLIER PLAGE**

COMMENT DECLARER SON SINISTRE

DES VOTRE SOUSCRIPTION

Le dossier de garantie annulation comprend :

- les conditions de remboursement,
- une déclaration de sinistre vierge,

En supplément vous avez reçu à la validation de votre séjour votre facture proforma dans laquelle apparait la souscription à la garantie.

➤ **EN CAS D'ANNULATION DE SEJOUR**

Déclarer le sinistre **dans les 3 jours ouvrés**

- Contacter l'accueil du camping par téléphone au 04.67.68.00.91 ou par mail à camping.montpellier.plage@wanadoo.fr pour prévenir du sinistre
- Envoyer immédiatement la déclaration de sinistre complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives nécessaires par mail ou par courrier :
Camping Montpellier Plage
Service garantie annulation interruption de séjour
95, avenue St Maurice 34250 Palavas-les-Flots

➤ **EN CAS D'INTERRUPTION DU SEJOUR**

Déclarer le sinistre **immédiatement**

- Prévenir l'accueil de votre départ et suivre la procédure de départ habituelle
- Remplir sur place (ou retourner **sous 48h**, si l'accueil est fermé) la feuille de déclaration de sinistre accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

Le remboursement se fera au titulaire du contrat dès que le dossier sinistre/remboursement sera accepté (vérifié et valide).

➤ **EN CAS D'ARRIVEE TARDIVE**

Déclarer le sinistre **immédiatement**

- Prévenir l'accueil de votre nouvelle date d'arrivée, au plus tard le jour de l'arrivée prévue (avant 18h).
- Envoyer sous 48h la déclaration de sinistre complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives nécessaires par mail ou par courrier :

Camping Montpellier Plage

Service garantie annulation interruption de séjour

95, avenue St Maurice 34250 Palavas-les-Flots

Le remboursement se fera après votre arrivée, une fois le séjour soldé en totalité et votre dossier vérifié et valide.